**ANNEXE 27 : Demande d’aide à l’agriculture dans les communes isolées de GUYANE**

|  |  |
| --- | --- |
| Campagne :  Nom du bénéficiaire :  Adresse :  Commune :  SIRET | |
| **Nature de l’aide Communes Isolées** : | Montant sollicité (€) |
| Maripasoula, Papaïchton, Grand Santi, Ouanary, Camopi, Saül, Saint-Elie | 1500 € |
| Total général |  |
| **Pièces à joindre** :   * Filières végétales : Déclaration de surface justifiant d’une surface d’au moins 0.5 ha de maraichage plein champ et/ou 1,5 ha d’une autre production (arboriculture, vivrière, …) * Filières animales : Attestation d’enregistrement auprès de l’EDE | |
| **Engagements** :  Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du programme et de la décision en vigueur pour la campagne de commercialisation considérée.  Je m'engage à faciliter tous les contrôles nécessaires à la vérification de ces engagements.  Je m'engage à conserver, pour une période minimale de cinq années civiles suivant celle du paiement de l'aide, l'ensemble des pièces et documents justificatifs relatifs à ces opérations, notamment comptables, nécessaires aux contrôles.  Je suis informé(e) du fait que les montants unitaires de l’aide demandée peuvent faire l’objet d’une réduction en cas d’application de stabilisateurs budgétaires.  Je suis informé(e) que, conformément au règlement communautaire n°2021/2116, l’Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon nom, mon adresse et le montant de mes aides perçues resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l’agriculture pendant 2 ans. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978). | |
| **Signature** :  A Le  Certifié exact  Nom, qualité et signature du bénéficiaire. | |